



Flash infos

DE LA COMMUNE DE CANLY



7ème

Dimanche 16 juin 2024

de 10h à 18h

CANLY - AUTO - RETRO

Balade de 11h à 12h30 autour de Canly, encadrement motos pour votre sécurité



Collation offerte lors du déjeuner, pour 2 personnes
(conducteur & passager) GPS: N 49° 23' 18" - E 2° 42' 29"

Organisée par la commission des fêtes de Canly

Inscription Exposants

Caution : 15 €

Parking salle des fêtes René Bécuwe

Chèque restitué
sur place

Rassemblement de voitures anciennes
organisé dans le cadre de la fête communale

Renseignements : Christian LARUE - 06.22.39.11.46
adjoint4@canly.fr

Fiche d'inscription disponible sur : www.canly.fr



www.canly.fr

I.P.N.S - CANLY - AUTO - RETRO - 2024



Jeunesse



Vie pratique



Concours photo



Réglementations



Environnement
Santé



Mairie de Canly

<https://www.canly.fr>



Commune de CANLY



Flash Infos Canly - juin 2024



Pour la rentrée 2024, le service comprendra :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi

- 7h30 à 8h30 : périscolaire avec des arrivées échelonnées des enfants,
- 11h30/13h30 : service cantine + pause méridienne,
- 16h30/18h30 : périscolaire avec des départs échelonnés des enfants,

Mercredi :

- 7h30/8h : péri loisirs
- 8h/9h : accueil échelonné des enfants
- 9h/12h : activités
- 12h/13h : service cantine
- 13h/14h : temps calme (jeux de société, lecture, sieste...)
- 14h00/16h00 : activités
- 16h00/16h30 : goûter
- 16h30 17h00 : temps libre
- 17h/18h00 : départ échelonné des enfants

Le dispositif n'est pas ouvert pendant les vacances scolaires.

Permanences d'inscriptions :

lundi/mardi/jeudi de 7h30 à 11h00 et de 16h30 à 18h00

Mercredi de 9h00 à 17h00

Également le jeudi 29 Août 2024 de 9h00 à 12h00

Pour que l'inscription soit validée :

Dossier d'inscription complet

Règlement intérieur signé

Les dossiers d'inscription sont à télécharger dès maintenant sur le site de la mairie dans l'onglet périscolaire, ainsi que les plannings d'inscription pour l'année 2024/2025 ! Ils devront être impérativement rendus en main propre auprès de la direction et complets.

Les thématiques de l'année 2024/2025

L'art, les 5 sens, l'espace, les Pokémon et le Médiéval .

Une sortie est organisée à chaque fin de période; participation au Téléthon, au Marché de Noël, animation au Carnaboom....

POUR JOINDRE LE PERISCOLAIRE VOUS POUVEZ UTILISER L'ADRESSE MAIL :

alsh.canly@leolagrange.org

OU PAR TELEPHONE AU **03.44.83.86.75**



leo lagrange



Groupe scolaire
Roland Dovillé

Horaires pour la rentrée 2024 :

- de 8h30 à 11h30,
- et de 13h30 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis, vendredis.



Diplômes 2024

Rappel :

Récompense en bon d'achat d'une valeur de 55€

Date limite d'inscription des lauréats (CAP, BEP, BACCALAURÉAT) à la mairie le :

30 septembre 2024 au plus tard.

Les jeunes ayant déjà bénéficié de cette opération ne peuvent y prétendre une seconde fois.



Centres de loisirs 2024

Pour plus d'informations, consulter le site de Canly.

Inscriptions dans les communes de la C.C.P.E et de l'A.R.C.

Subvention accordée :

Pour la période des vacances scolaires de septembre 2023 à août 2024;

30% du montant de la facture (hors frais de cantine et garderie du matin et du soir) à hauteur de 120€ par enfant de moins de 16 ans.

Date limite de réception des factures acquittées le:

31 octobre 2024 au plus tard.

Commune	Contact	Dates	Horaires
Houdancourt	07.81.22.42.04 – houdan-court.de.recre@sfr.fr	05 au 30 août 26 au 30 août (ados)	7h/8h30 Cantine 17h30/18h30
Chevrières	periscoloisirs@gmail.com	8 juillet au 2 août 26 au 30 août	7h/8h30 Cantine 17h30/19h
Rémy	Familles Rurales : Madame FALIZE - 03.44.42.68.14 - afr.remy@neuf.fr	8 au 31 juillet 1er au 16 août	8h/9h30-12h 13h30-17h/18h
Longueil Sainte Marie	Centre d'Animation - 03.44.41.85.06 - 06.72.73.98.22 - animation@mairielsm.fr	8 juillet au 2 août	7h30/9h-12h Cantine ou Domicile 13h30/14h 16h30/18h30



L'adhésion à la bibliothèque et aux ressources numériques est gratuite.

21, rue des Ecoles Tél : 03.44.83.87.94

E-mail: bibliotheque@canly.fr

Permanences assurées par

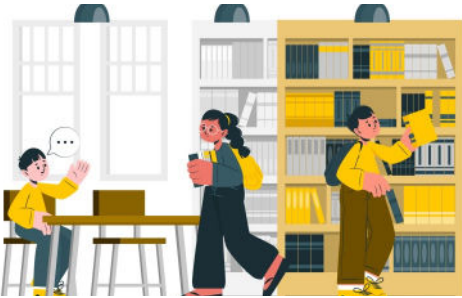
Viviane BOULFROY, Annick BODELOT et Evelyne MICHEL

Horaires d'ouverture :

lundi de 13h30 à 15h30.

mercredi de 15h30 à 19h00

jeudi de 9h30 à 11h30



5 Concours photos



Les membres de la Commission Communication organisent

leur **5^e concours-photo**, ouvert à tous sur le thème:

« »

Les photographes amateurs pourront ainsi nous faire découvrir Canly aux différentes saisons de l'année et révéler à tous la beauté de notre commune.

Les photos seront au format numérique.

Pas de vue à partir de drone.

Les trois lauréats verront leur œuvre mise en valeur dans le prochain bulletin de Canly.

Le règlement sera diffusé prochainement.



Manifestations 2024

- **15-16-17 juin** Fête communale
Foire aux Manèges
 - * 15 juin - Course cycliste (flyer joint)
 - * 16 juin - Canly Auto-Rétro
 - * 17 juin - Manèges et repas le soir
- **14 juillet**
 - * 9h30 - Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
 - * Retraite aux flambeaux
 - * ? 22h00 – Feu d'artifice
- **28 septembre**
 - * Téléthon
- **20 octobre**
 - * Repas des Aînés
- **11 novembre**
 - * 11h45 ?? - Cérémonie au Monument aux Morts
- **26 novembre ??**
 - * Marché de Noël (APE)
- **13 décembre**
 - * Arbre de Noël de la Commune
- **13 janvier 2024 ??**
 - * Vœux de la Municipalité



Commission d'action sociale

Le Bus Départemental pour l'Emploi
SERVICE DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT
OUVERT À TOUS

Passage à Canly le 20 juin 2024

de 14h00 à 16h30

Contactez-nous :

du lundi au vendredi au 06 46 45 84 27
ou à bus4-emploi@oise.fr



Assistantes maternelles agréées à Canly

Mme BOCLET Alexandra

12, rue Victor Charpentier 07.71.07.41.09

Mme HARING Solenne

33, rue de la Gare 09.81.12.17.38

06.25.76.20.30

Mme VAN DOOREN Marina

40, rue de la Gare 06.49.05.02.93

Mme HUBERT Valérie

22, rue Victor Charpentier 06.46.88.23.31

18, rue de la Gare 06.69.44.81.55



Sites internet

Site officiel
de la Mairie de Canly :
<http://www.canly.fr>



Site officiel de la CCPE :
<http://www.ccplaine-estrees.com>



La région Hauts-de-France et le département de l'Oise proposent des aides. Pour plus d'informations, consultez leur site.



Site Officiel de la région
Hauts-de-France :
<https://guide-aides.hautsdefrance.fr>

Site Officiel
du département de l'Oise :
<https://www.oise.fr/information/guide-des-aides-departementales>





Destruction des hyménoptères

(guêpes, frelons)

Le Conseil Municipal, en date du 01 juillet 2010, avait décidé de prendre en charge une partie de la facture d'une intervention par un professionnel.

Cette prestation a été reconduite pour l'année 2022.

Vous constatez un nid de guêpes, de frelons, voici la procédure de demande d'intervention :

Prenez contact :

avec le secrétariat de Mairie (03.44.83.97.72) aux heures d'ouverture.

Mardi, vendredi de 9h à 12h et 15h à 18h et jeudi de 9h à 12h.

Le secrétariat de Mairie contactera la société AZURIAL pour déclencher l'intervention et vous mettra en contact avec le professionnel.

Vous réglez la facture de 65 € TTC à l'intervenant pour une simple intervention.

Un supplément peut être demandé pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

Après remise de la facture (+ un RIB) en Mairie, nous vous rembourserons la somme de 45€.

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie :

Prenez contact avec :

- Monsieur Lionel GUIBON
06.76.23.40.54

- Monsieur Christian LARUE
06.22.39.11.46

• Permanence le week-end :

La société AZURIAL assure une permanence le week-end :
Contact :

- **Monsieur ROIZIN 06.80.99.92.08**
laisser un message avec vos coordonnées.



Attention aux chenilles urticantes !

Dans le cadre de vos activités de plein air, vous pouvez être exposé aux chenilles urticantes/processionnaires, très présentes sur notre territoire.

Savez-vous que ces chenilles peuvent entraîner des troubles de la santé tels que démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge... ?

La vigilance est donc de mise, en évitant tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones potentiellement infestées.



Urbanisme-Travaux

Les permis de construire peuvent être déposés en ligne

Vous envisagez d'agrandir votre maison, vous projetez de construire un abri de jardin ou une piscine, ... ? Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez choisir de déposer votre permis de construire et plus largement votre demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de vos travaux (construction ou extension, ravalement, clôture, abri de jardin, fenêtres, panneaux solaires...).

<https://gnau.agglo-compiegne.fr>

Travaux

Lorsque vous engagez des travaux, vous devez respecter certaines formalités :

1. Déclaration d'ouverture de chantier.
2. Affichage de l'autorisation d'urbanisme.
3. Déclaration d'achèvement des travaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Rappel sur la réglementation des feux de jardin

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental :

le brûlage à l'air libre des déchets est interdit et passible d'une amende de 450€.

Le compostage ou les parcs à conteneurs sont des alternatives moins polluantes mais aussi rentables pour la société.

L'élimination des déchets verts peut se faire par compostage, ou lors de ramassage en porte à porte ou ils peuvent encore être emportés à la déchetterie de Longueil-Sainte-Marie ou d'Estrées-Saint-Denis.



Déjections canines

Avertissement: Ramasser les déjections canines de votre chien est obligatoire depuis avril 2002 (arrêté du 02/04/2002)

Afin de réduire les pollutions sur la voie publique par la présence de déjections canines, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur la voie publique, sous peine d'encourir une amende de 35€.

Arrêté municipal N°2020/2 en date du 6 juillet 2020.



Les tontes de gazon sont strictement interdites le dimanche à partir de midi.

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable.

Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les personnes les plus à risque.

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR

A partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



Règlement sur le bruit

Afin de préserver la quiétude de chacun, il est impératif de veiller à respecter les horaires réglementant le bruit. Aussi, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Le samedi

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés

de 10h00 à 12h00

